

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 du mois de janvier à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 21 janvier 2025, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de conseillers présents : 28
Nombre de conseillers votants : 33

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laila MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAQUILLEAU, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fatiha BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Jean-Pierre BERTEAU, Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Patrice BUQUET ayant donné procuration à Monsieur Max GUICHARD, Françoise BERISSET ayant donné procuration à Madame Huguette LENOIR, Ludovic ARMOËT ayant donné procuration à Monsieur Michaël DAVID, Saïd SAIDANI ayant donné procuration à Monsieur Dominique ASTIER, Philippe TARDY, Yannick POULET ayant donné procuration à Madame Florence DAMET, Fabrice DELAUNE.

Objet | « Jetons moins, jetons mieux ! » : Demande d'une subvention auprès de Bordeaux Métropole dans le cadre du Plan de prévention des déchets

La ville mène des actions de prévention des déchets ménagers et de valorisation en lien avec Bordeaux Métropole, en distribuant des composteurs individuels, en facilitant l'installation de composteurs collectifs. Sa Brigade Verte qui œuvre au quotidien pour traquer les dépôts sauvages dans l'espace public, intervient dans les écoles et mobilise jeunes et habitant-e-s en organisant des « clean walks » qui sont autant d'occasion d'informer et de sensibiliser sur la nécessité de réduire et de trier nos déchets ménagers et assimilés (DMA).

Le Conseil local de développement de la vie associative (CLVA) a rédigé, avec l'aide de l'AREMACS (Association pour le Respect de l'Environnement lors des Manifestations Culturelles et Sportives), une charte d'engagement pour des manifestations éco-responsables.

L'épicerie sociale du CCAS « Le Panier des 4 saisons » travaille avec l'association Ekolo[geek] permettant ainsi à ses adhérent-e-s de suivre des formations-actions pour réduire leur impact environnemental au quotidien.

Au sein des services municipaux, un groupe d'agent-e-s impulse et organise des actions de réduction des déchets : bourses aux objets, usage de vaisselle réutilisable, tri et compostage des biodéchets, etc.

Cenon veut poursuivre et intensifier ses actions et sollicite une aide financière de la métropole au titre du nouveau règlement d'intervention (RI) « Prévention des déchets ». Ce RI est l'action 11 du Plan stratégique déchets 2026 de Bordeaux Métropole qui vise à réduire de 15% les déchets ménagers et assimilés et d'atteindre 65% de valorisation matière d'ici 2035.

Il peut apporter une aide à hauteur de 70% du coût total de l'action, dans la limite de 10 000 € par commune et par an.

La ville sollicite une aide en 2025 dans les 3 domaines prévus dans le règlement d'intervention :

- Intensifier les actions de réduction des déchets ménagers
- Faciliter le tri et la valorisation des déchets
- Intensifier la pédagogie, la sensibilisation, les conseils utiles

En focalisant ses efforts sur la pédagogie, la sensibilisation, la formation à travers les actions suivantes :

- **Information, sensibilisation lors des Fêtes de quartiers et certains événements publics**
 - > Stands dédiés et animations par des associations sur la réduction des déchets et le tri lors de 6 Fêtes de quartiers en semaines et 1 événement en week end.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

> Location de modules de tri pour ces manifestations.

- Actions & interventions par la Brigade Verte
 - > Pieds d'immeubles et interventions sur le marché.
 - > 2 Clean walks : matériel, sono et goûter ZD.
 - > 4 interventions en classes avec une association.
- Fresques & Ateliers à La Source, Maison écocitoyenne
 - > 2 fresques des déchets
 - > 2 formations compostage
 - > 4 ateliers zéro déchet

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Poste de dépense	Coût €/ HT	Partenaire	Montant
Achats	1500 €	Bordeaux Métropole	10 000 €
Prestations	12 900€		
Location	350 €	Ville de Cenon	4750€
TOTAL	14 750€		14 750 €

Ceci étant exposé,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu, la délibération n°2024-324 du Conseil de Bordeaux Métropole en date du 05 juillet 2024 relative au « Plan Stratégique Déchets 2026 - Règlement d'intervention - Décision - Autorisation » ;

Vu, le Règlement d'intervention « Prévention des déchets » ;

Considérant la nécessité de délibérer pour solliciter cette subvention auprès de Bordeaux Métropole :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par,

33 voix pour

0 abstention

0 voix contre

Approuve le plan de financement du projet et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y référant.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.



Jean-François EGRON

Maire de Cenon



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20250127-2025-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250926-Imc1111371-DE-1-1
Date de télétransmission : 03/10/2025
Date de réception préfecture : 03/10/2025
Publié le : 03/10/2025